FO Secrétariat général

**Yves VEYRIER**
**Secrétaire général**
☏ 01.40.52.86.01

Paris, le 4 mars 2021

A l'attention de :
**Mesdames les Présidentes de Groupes du Sénat**
**Messieurs les Présidents de Groupes du Sénat**

Mesdames Messieurs les Sénatrices et Sénateurs,

Vous allez être saisis de l'examen de la proposition de loi relative à la sécurité globale, après son adoption par l'Assemblée nationale le 24 novembre dernier.

A la veille de ce débat, je tiens à vous faire part de la forte préoccupation de la confédération Force ouvrière et son opposition quant aux dispositions inquiétantes au regard des libertés individuelles et collectives dont les libertés syndicales, contenues dans cette proposition de loi.

La nécessité de protéger la population inclut la protection de tout agent public en relation avec l'exercice de ses missions, y compris, des agents en charge de la sécurité et de la police, dont c'est la mission. Elle implique celle de protéger tout un chacun des menaces, harcèlement, et violences notamment via la vindicte sur les réseaux sociaux.

Cette protection doit être pleinement exercée par les pouvoirs publics conformément au principe de proportionnalité et s'inscrire dans le respect scrupuleux des droits fondamentaux, des garanties démocratiques et de l'Etat de droit.

FO alerte aussi sur les risques de transfert de compétences régaliennes aux policiers municipaux et agents de sécurité privée, ou encore sur l'utilisation de drones qui pourrait conduire à la surveillance de la population et à la mise en cause de la liberté d'aller et venir ou de manifestation.

FO estime indispensable que les services de la police républicaine, dont le rôle est de protéger la population et, en particulier, l'exercice paisible de droits fondamentaux et libertés démocratiques, dont la liberté d'informer, de la presse et la liberté de manifester, soient dotés des effectifs, de la formation, de l'encadrement et des directives requis en conséquence. Comme tout un chacun dans son activité, et comme tout agent public, les agents de police doivent être effectivement protégés contre les menaces, harcèlements et violences notamment via la vindicte sur les réseaux sociaux. C'est l'un des enjeux du Beauvau de la police, auquel appelait le syndicat Unité SGP Police FO, avec le soutien de la confédération, dont les discussions se sont engagées, et dont nous souhaitons qu'elles se traduisent au plus vite en réponses concrètes à ces revendications.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier et me tiens à votre disposition pour tout échange complémentaire que vous jugerez utile sur ce sujet.

Je vous prie de recevoir l'expression de mes salutations respectueuses.

**Yves VEYRIER,**
Secrétaire général